

# Workshop IAUR

Desserte de l'Ouest Rennais

9 février 2021



# Le contexte législatif et réglementaire

A l'issue des lois NOTRe et Maptam, les compétences du Département ont changé :

- suppression de la clause de compétence générale,
- Transfert de la voirie à Rennes Métropole (environ 500 km soit 10% du réseau),
- Transfert des transports scolaires et interurbains à la Région Bretagne.

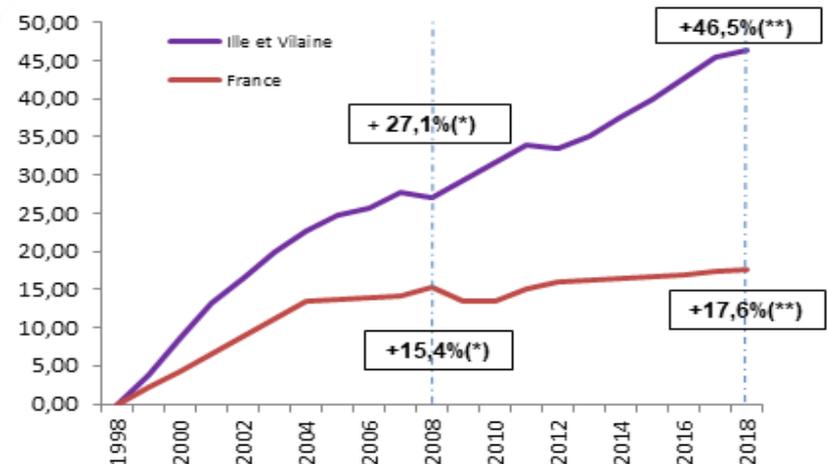
# Le contexte législatif et réglementaire

Pour se concentrer sur :

- l'aménagement et le développement équilibré des territoires,
- La construction et l'entretien des routes départementales hors métropole.

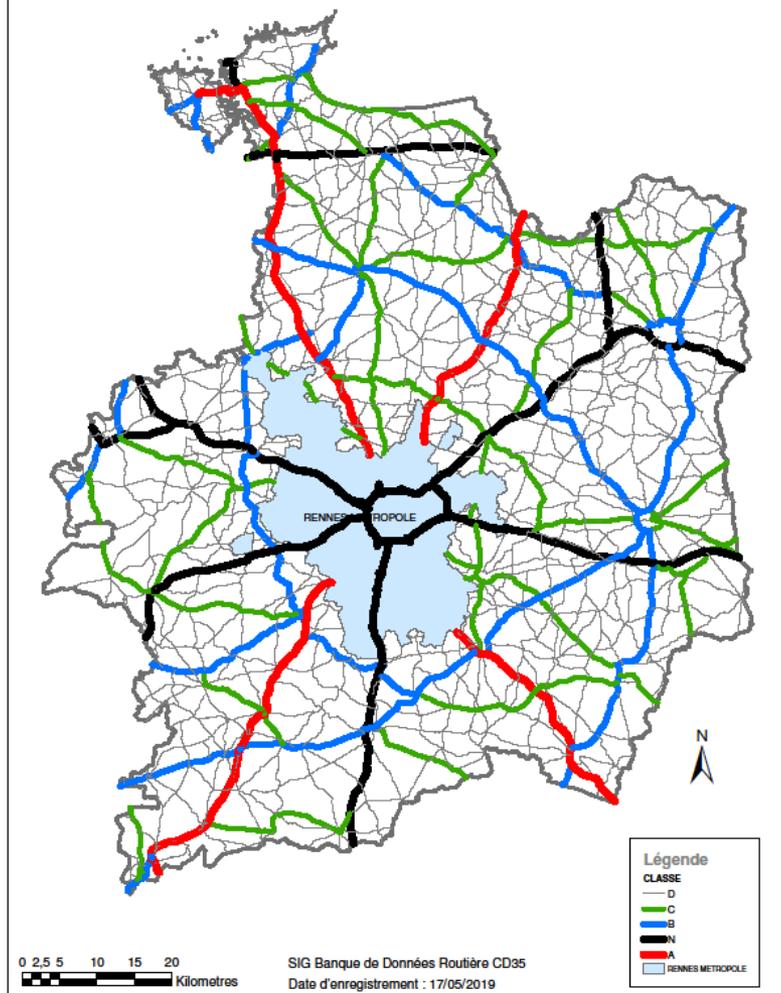
# Une très forte demande de mobilité

- L'Ille-et-Vilaine est un département à forte croissance (+10 000 habitants/an) et restera attractif sur le long terme.
- Cette croissance se diffuse bien au-delà de la métropole.
- Les besoins en mobilité sont importants :
  - + 25% entre Rennes et Paris avec la nouvelle LGV,
  - + 26% de passagers entre 2010 et 2015 sur les aéroports de Rennes – Saint-Jacques et Dinard – Pleurtuit,
  - Un trafic routier qui poursuit sa croissance



# Le réseau routier en Ille et Vilaine

Réseau routier départemental par catégorie



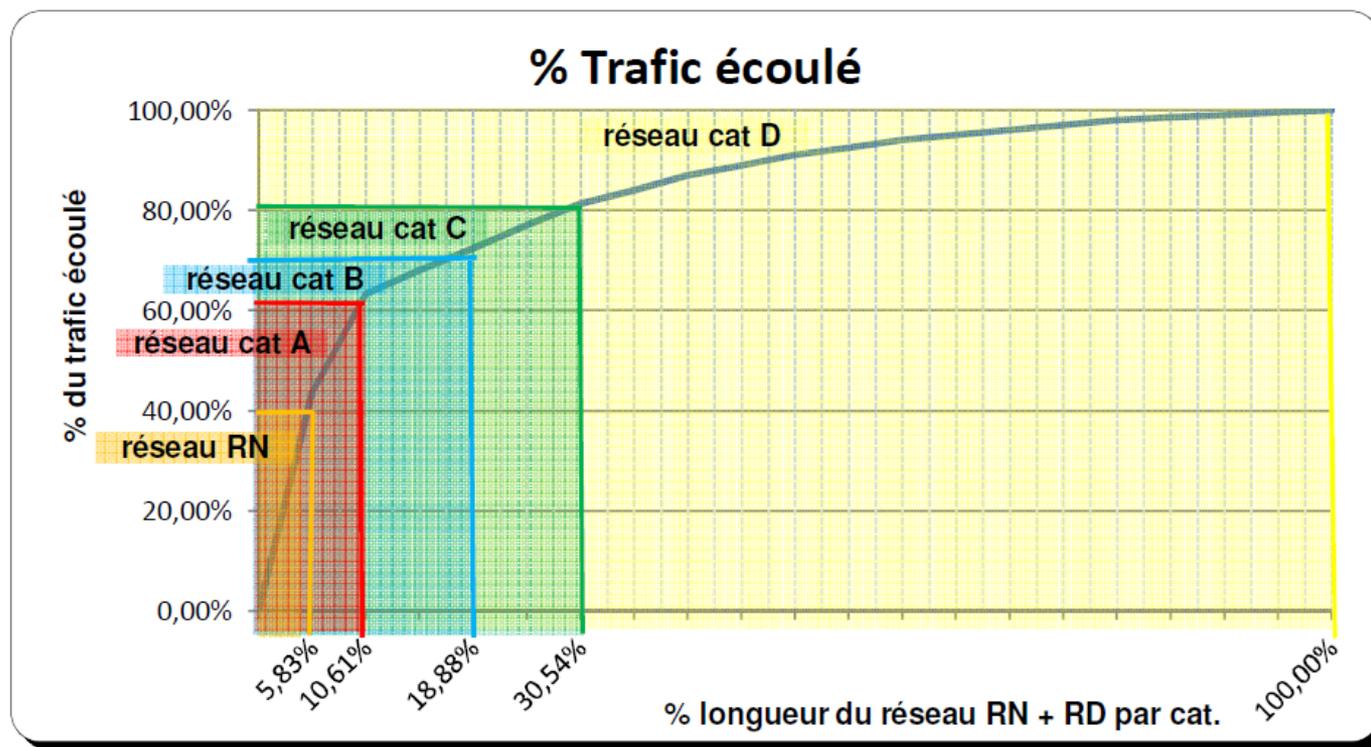
4 587 km de routes départementales dont :

- 180 km en catégorie A dont 141 km à 2x2 voies
- 441 km en catégorie B
- 558 km en catégorie C
- 3 408 km en catégorie D

307 km de routes nationales ou autoroute  
dont 289 km à 2x2 voies.

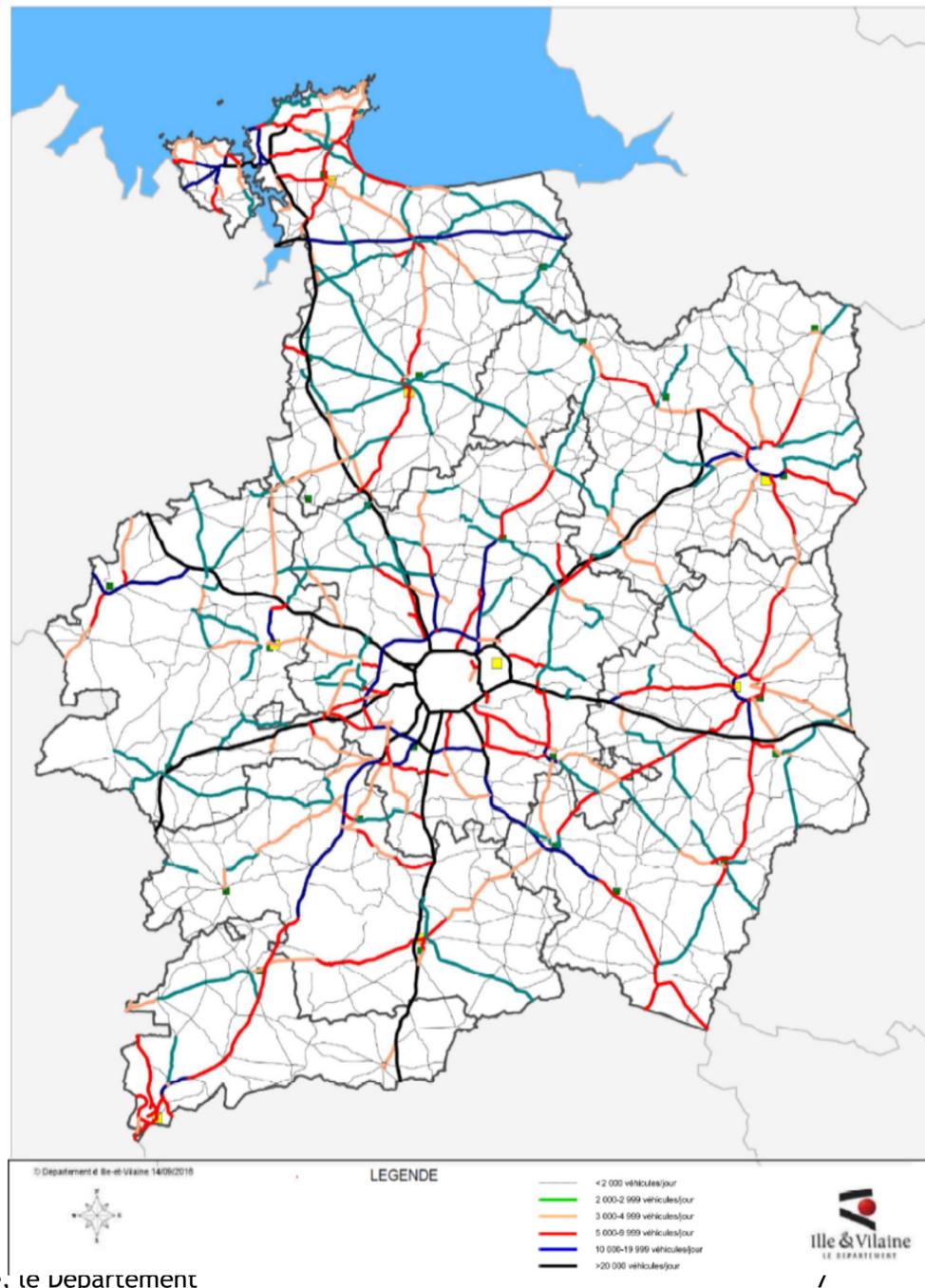
# Le réseau routier en Ile et Vilaine

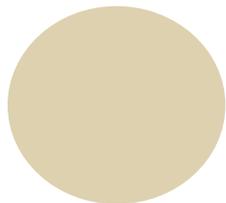
- Un trafic très concentré sur le réseau structurant.
- 20 % du réseau supporte plus de 70 % du trafic.
- Le réseau de catégorie D représente 70 % du réseau, mais supporte moins de 20 % du trafic.



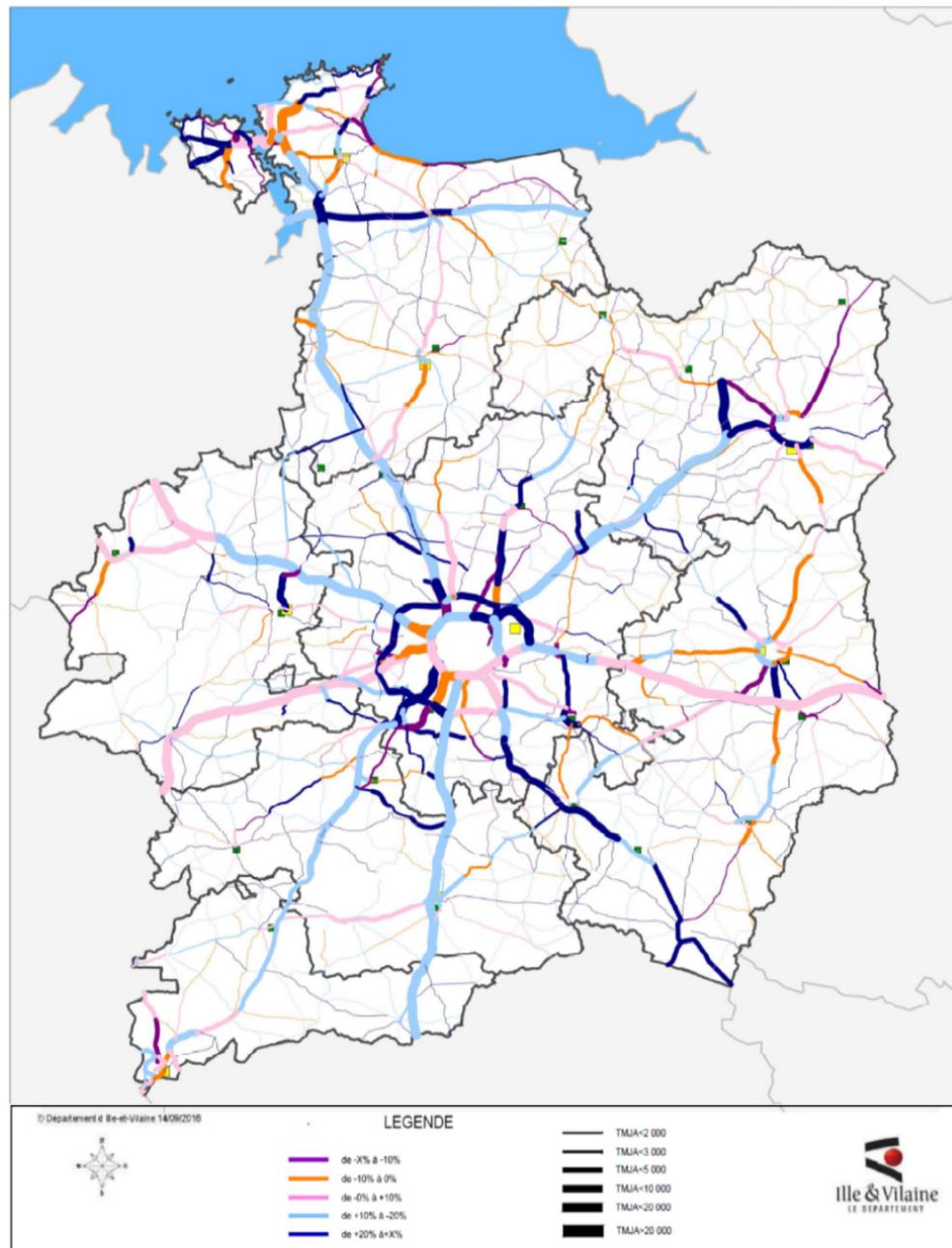


Un trafic concentré sur les pénétrantes principales et autour des agglomérations



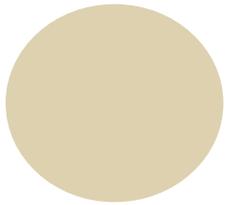


Une très forte  
croissance sur le réseau  
à 2x2 essentiellement  
endogène



## Les enjeux pour le département

- Conforter la fonction de distribution du trafic départemental et régional assuré par le réseau routier national et métropolitain à 2x2 voies
- Assurer les reports modaux prévus dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone



Merci pour votre attention